

plus simple : voûte demi-sphérique sur les absides, et charpente apparente sur la nef et les tribunes (fig. 785). Sans parler d'une médaille qui paraît l'indiquer, je constate que la *basilique chrétienne* de Saint-Paul-hors-les-Murs, élevée par Constantin et couverte par une magnifique charpente apparente, avait précisément la portée dans œuvre de la basilique Ulpienne, et que Constantin, ainsi qu'en témoigne son arc de triomphe, se gênait peu pour parer ses constructions des dépouilles des Antonins; et que, d'ailleurs, les plus anciennes basiliques chrétiennes, imitation pure et simple des basiliques antiques, étaient toutes couvertes par une charpente apparente : le plafond dans les églises est d'une date relativement très récente.

De tout cela il résulte que la basilique était un abri, abri très vaste, très somptueux, riche par les matières, les colonnes et les panneaux de marbre, et que sous cet abri on rendait la justice. Mais c'est la seule analogie avec nos tribunaux infiniment plus complexes, et grande serait l'erreur si dans les éléments de la basilique on croyait pouvoir trouver tous les éléments de nos tribunaux.

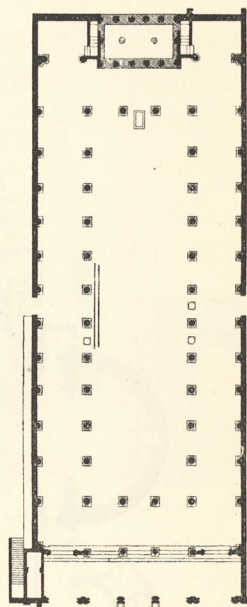


Fig. 783. — Plan de la basilique de Pompéi.

Avec le moyen âge, avec la puissance des *parlements*, avec l'existence d'une magistrature devenant en fait une aristocratie parlementaire — ce qu'on a appelé la *noblesse de robe*, le Palais de Justice est devenu un monument spécial, bien caractérisé, et qui a donné lieu à de magnifiques expressions architecturales. De tout temps on a compris que l'autorité de la justice ne pouvait